



RÈGLEMENT DE COURSE

PLOUF ELEMENTS

Concept :

Pour cette course il va falloir créer une équipe de 3 sportifs composée d'un cycliste, d'un traileur et d'un parapentiste qui vont se relayer sur 3 étapes en se passant un témoin.

- Départ groupé depuis le Crêt du midi à vélo par la nouvelle piste de DH jusqu'au Plouf Village.(1000m D-)
- Ensuite, le cycliste doit transmettre le témoin à un traileur, qui doit le ramener au Crêt du midi (Kilomètre vertical avec 1000m D+ sur 4,6kms).
- Arrivé au Crêt, le traileur doit transmettre le témoin à un parapentiste qui volera le plus rapidement possible jusqu'au Plouf Village où se trouvera l'arrivée.

La IronPlouf c'est le même concept mais avec un seul sportif qui fait les 3 disciplines.

Article 1 : Organisateurs

La Plouf Elements est organisée par l'Association Plouf Festival représentée par le membre du comité responsable des activités parapente.

Article 2 : Date, horaires et parcours

La course se déroule le matin du dernier jour.

La manche démarre du Crêt-du-Midi à 09h30, avec un départ groupé à vélo. Les cyclistes roulent jusqu'au Plouf Village situé au Creux du Lavioz en empruntant la nouvelle piste de descente de Vercorin..

Ils passent le témoin aux traileurs qui remonteront aux Crêt du Midi à pied (1000m D+).

Pour finir, les traileurs passent le témoin aux parapentistes, qui devront sortir leur voile de leur sac de portage, la démêler et voler jusqu'au Creux du Lavioz, où le sprint final se fera voile en boule.

Article 3 : Conditions de participation

- Cycliste :

Être munis d'un casque et d'une Assurance RC (être assuré en cas d'accident).

- Traileur :

Être en bonne forme physique et capable de parcourir 1000m de D+.

Être munis d'une assurance RC (être assuré en cas d'accident).

- Parapentiste :

Être breveté licence FSVL ou équivalent pour les étrangers.

Attention ! Nous volons le matin mais en été dans les Alpes, les conditions peuvent, en fin de matinée, commencer à être fortes, pour cela un peu d'expérience dans ces conditions est requise pour ne pas se faire peur.

Le casque est obligatoire et tout le matériel de vol doit être homologué.

Article 4 : Inscriptions

Toutes les inscriptions se font via le site internet du Plouf Festival (<https://plouf-festival.ch/inscriptions/>).

Dès que le festival peut communiquer l'ouverture aux inscriptions aux compétitions (en général, approximativement 1 à 2 mois avant le déroulement de la compétition) son annonce se fera par les réseaux de communication (réseaux sociaux) et via son site internet.

Pour s'inscrire il vous faut : un nom d'équipe et un chef d'équipe qui s'inscrit avec ses coordonnées.

Il est également possible de s'inscrire sur place au Plouf Village à la tente d'accueil du Plouf.

Le jour J, une feuille à remplir et à signer pour chaque équipe vous sera donnée.

Les frais d'inscriptions sont de 50.- par équipe.

Article 5 : Assurance

Chaque participant doit être munis d'une assurance en cas d'accident.

Article 6 : Sécurité

Les participants sont seuls responsables quant à la décision de participer ou pas selon leur expérience.

Articles 7 : Chronométrage

Chaque équipe devra valider son relais par un temps de passage.

La première équipe à amener son témoin à l'arrivée remporte la Plouf Elements.

Article 8 : Classement et récompenses

Le premier : gagne la coupe et des lots pour une valeur approximative de 200 CHF, le deuxième : des lots pour valeur approximative de 100 CHF, le troisième : des lots pour valeur approximative de 70 CHF.

Un classement indépendant aura lieu pour la IronPlouf avec les mêmes récompenses :

Le premier : gagne la coupe et des lots pour une valeur approximative de 200 CHF, le deuxième : des lots pour valeur approximative de 100 CHF, le troisième : des lots pour valeur approximative de 70 CHF.

Il faudra être présent le dimanche à 15h à Vercorin pour la remise des prix. Si absent lors de la remise des prix le concurrent sera déclassé.

Article 9 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 10 : Annulation et responsabilité

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans remboursement des droits d'inscription.

L'Association Plouf Festival décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers. Par sa signature au bas de chaque page de ce règlement le participant déclare dégager de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve l'organisation de la Plouf Elements ainsi que toute personne œuvrant pour l'organisation de cet événement.

Signature du chef d'équipe _____